**2 APPELS A PROJETS PDR AQUITAINE**

**Appel à projet FEADER : Investissements dans les hébergements touristiques ruraux (hôtels et campings) et les activités de loisirs– Sous Mesure 64A du Programme de Développement rural (PDR) Aquitaine**

L’appel à projets vise à soutenir les projets implantés ou développés sur les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Objectifs :

L’appel à projets vise à soutenir :

* les projets d’hébergements touristiques dans une logique d’équitable répartition de l’offre :
* Création et modernisation de l’hôtellerie indépendante
* Création et modernisation de campings de tourisme indépendants
* les projets d’offre d’activités de loisirs :
* Création et modernisation d’aménagements inscrits dans une démarche ludo-pédagogique favorisant l’accueil, la découverte industrielle, scientifique et technique, et l’interprétation de savoir-faire et de terroirs
* Création et modernisation d’activités ludiques et récréatives fondées sur des pratiques de loisirs sportifs dans le champ du tourisme

Bénéficiaires éligibles : les entreprises de moins de 10 personnes et dont le chiffre d’affaires n’excède pas 2 millions d’euros.

Appel à projet ouvert du 5 mars 2020 au 15 juin 2020

|  |  |
| --- | --- |
| **Début de dépôt du dossier de candidature** | **Fin de dépôt du dossier de candidature simplifié** |
| **5 mars 2020** | **15 juin 2020** |

Pour en savoir plus : Règlement de l’AAP, formulaire et notice de demande de subvention à télécharger.

**Appel à projet FEADER : Investissements à l’usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques – Sous Mesure 75 du Programme de Développement rural (PDR) Aquitaine**

L’appel à projets vise à soutenir les projets implantés ou développés sur les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Objectif : Soutenir les projets d'infrastructures contribuant au développement touristique et récréatif du territoire en zone rurale

Types de projets éligibles :

* Création ou modernisation d’infrastructures à vocation récréative, touristique ou de loisirs
* Développement d’activités et de tourisme d’itinérance (cycliste, pédestre, équestre, fluvial et nautique)

Bénéficiaires éligibles : les maitres d’ouvrage public et organismes qualifiés de droit public

Appel à projet ouvert du 5 mars 2020 au 26 juin 2020

|  |  |
| --- | --- |
| **Début de dépôt du dossier de candidature** | **Fin de dépôt du dossier de candidature simplifié** |
| **5 mars 2020** | **26 juin 2020** |

Pour en savoir plus : Règlement de l’AAP à télécharger

Le formulaire et la notice de demande de subvention seront disponibles en téléchargement vers le 23 mars 2020